

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant
désignation des membres du Comité scientifique de l'Institut de
promotion des formations sur l'islam**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 14 décembre 2016 portant création d'un Institut de promotion des formations sur l'islam, article 9, § 3 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 février 2019 portant désignation des membres du Comité scientifique de l'Institut de promotion des formations sur l'islam ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1er. Sont désignés en qualité de membres du Comité scientifique de l'institut de promotion des formations sur l'islam, en vertu de l'article 9, § 3, du décret du 14 décembre 2016 portant création d'un Institut de promotion des formations sur l'islam:

1. En qualité de personnalités issues des milieux académiques :

- a) Hassan BOUSETTA;
- b) Henri DERROITTE;
- c) Nadia FADIL;
- d) Cécile VANDERPELEN.

2. En qualité de personnalités reconnues sur le plan scientifique ou intellectuel dans les domaines des études sur l'Islam:

- a) Souleymane Bachir DIAGNE;
- b) Iman LECHKAR;
- c) Kim LECOYER;
- d) Fatima ZIBOUH.

3. En qualité de co-présidents du comité de direction :

- a) M. Louis-Léon CHRISTIANS ;
- b) Mme Firouzeh NAHAVANDY.

Art. 2. L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 février 2019 portant désignation des membres du Comité scientifique de l'Institut de promotion des formations sur l'islam est abrogé.



Art. 3. Le présent arrêté produit ses effets le 1^{er} septembre 2020.

Bruxelles, le 3 septembre 2020.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président,



Pierre-Yves JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,



Valérie GLATIGNY

Copie Certifiée conforme



Dirck WINDMULLER
Secrétariat du Gouvernement